

NOTICE valant REGLEMENT du CONCOURS « B » 2012

d'admission des étudiants de LICENCE dans les Ecoles du réseau ENITA

Le Réseau ENITA dispense à travers ses 4 Ecoles d'Ingénieurs (AgroSup Dijon – Enita Bordeaux (Bordeaux Sciences Agro) – Oniris Nantes Atlantique – VetAgro Sup Clermont-Ferrand) **des formations aux Métiers et Sciences du Vivant**

E : **Environnement & Espaces** (durabilité) / **Elevage** / **Economie** Rurale

N : **Nutrition-santé humaine** (diététique, qualification, réglementation)

I : **Industries agro-alimentaires** (qualité, gestion, sécurité, process...)

T : **Territoires & agriculture / Technologies des systèmes d'information** (GPS, SIG, Internet & réseaux...)
Traçabilité des productions agricoles

A : **Agronomie** (productions/amélioration des plantes, forêt, vigne & vin)
Aménagement des espaces ruraux

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Présentation	2
- les mentions et spécialités permettant de concourir	2
- les modalités de recrutement	2
- le nombre de places offertes	2
Inscription	3
- la constitution et l'envoi du dossier	3
- l'obligation de recensement	6
- les frais d'inscription	6
Déroulement des épreuves	7
- l'examen des candidatures	7
- les épreuves orales	7
Résultats et affectations	9
- les résultats	9
- l'affectation dans les écoles	9
- les élèves-ingénieurs fonctionnaires	10
Réclamations	10

**Connaître le règlement du concours est essentiel pour qui présente sa candidature.
Vous êtes donc invité à lire ce document avec la plus grande attention.**

PRESENTATION

✿ Ce recrutement s'adresse :

- aux étudiants inscrits en 2^{ème} ou 3^{ème} année d'une **licence générale** ou en année de préparation d'une **licence professionnelle** dans les domaines des Sciences de la Vie, de la Terre ou de la Matière. Les étudiants titulaires de l'une des licences requises peuvent également faire acte de candidature.
- aux étudiants inscrits en dernière année de préparation du diplôme d'études universitaires générales (**DEUG**) ou du diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (**DEUST**) dans des formations du secteur des **SCIENCES et TECHNOLOGIES**, domaines Sciences de la Vie, Sciences de la Terre ou de la Matière. Les étudiants titulaires de l'un des **DEUG** ou **DEUST** requis peuvent également faire acte de candidature.

A défaut de satisfaire à l'une ou l'autre de ces conditions, l'inscription est également possible dans le cadre d'une procédure de validation spécifique.

✿ Les MODALITES du RECRUTEMENT

Il s'effectue en 2 phases successives :

- un **examen des dossiers** à l'issue duquel est établie la liste des admissibles.
- des **épreuves orales** pour les candidats admissibles à l'issue desquelles le jury établit le classement final qui servira aux affectations.

✿ Le NOMBRE et la REPARTITION des PLACES OFFERTES (prévisionnel 2012) :

68 places **offertes**, réparties de la façon suivante :

AgroSup Dijon (cursus agronomie)	16
Enita Bordeaux (Bordeaux Sciences Agro - cursus agronomie)	22
Oniris Nantes Atlantique (cursus agroalimentaire)	13
VetAgro Sup Clermont-Ferrand (cursus agronomie)	17

Pour l'envoi des pièces constitutives du dossier, il vous est conseillé d'avoir recours à l'envoi en courrier recommandé car seules les réclamations assorties d'un justificatif postal attestant de la date d'expédition sont susceptibles d'être prises en considération (envoi au plus tard le 29 février 2012, cachet de la Poste faisant foi).

INSCRIPTION

Selon votre situation, vous relevez de l'un ou l'autre des cas de figure suivants :

① **Si vous êtes inscrit(e) en 2^{ème} année du cycle LICENCE.**

vous devez adresser au SCAV de Bordeaux au plus tard le :

- **29 février 2012**, date de clôture des inscriptions (cachet de la Poste faisant foi) :
 - le **dossier de candidature** (feuillet ① + ② + ③ dûment renseignés),
 - la **fiche de renseignements** (feuillet ④ complété),
 - une **photocopie recto verso de la carte nationale d'identité** en cours de validité ou une photocopie du passeport en cours de validité,
 - une **photocopie de l'attestation de participation à la journée d'appel de préparation à la défense** ou une attestation provisoire d'appel de préparation à la défense,
 - la photocopie du **diplôme du baccalauréat**,
 - la photocopie du relevé de **notes du baccalauréat**,
 - la photocopie du relevé de **notes de la 1^{ère} année du cycle Licence (L1)**, ou, à défaut, les **résultats de formation, concours ou examen** admis en équivalence,
 - la photocopie **d'inscription en 2^{ème} année du cycle Licence (L2)**, précisant l'**Université**, la **filière**, l'**option** ou la **spécialité** (certificat de scolarité),
 - pour les candidats boursiers, la photocopie de l'avis d'**attribution définitive de bourse nationale française** pour **l'année 2011-2012** (pour justifier de l'exonération des droits d'inscription),
 - pour les candidats non boursiers, le **chèque** bancaire ou postal de **110 €** du montant des frais **d'inscription** (*libellé à l'ordre de l'Agent comptable de l'Enita de Bordeaux*).
- **30 avril 2012** (cachet de la Poste faisant foi) :
 - la photocopie du **relevé de notes du Semestre 3** remis par le Service de la Scolarité (notes, ECTS)
- **13 juillet 2012** (cachet de la Poste faisant foi) :
 - la photocopie du **relevé de notes du Semestre 4** remis par le Service de la Scolarité (notes, ECTS),
 - la photocopie de **l'attestation de réussite aux 4 premiers semestres du cycle LICENCE voire au DEUG ou au DEUST** ou la photocopie de **l'attestation de validation de 120 crédits européens**.

② **Si vous avez déjà validé vos 4 premiers semestres du cycle LICENCE ou si vous êtes déjà titulaire du DEUG ou du DEUST,**

vous devez adresser au SCAV de Bordeaux au plus tard le :

- **29 février 2012**, date de clôture des inscriptions (cachet de la Poste faisant foi) :
 - le **dossier de candidature** (feuillet ① + ② + ③ dûment renseignés),
 - la **fiche de renseignements** (feuillet ④ complété),
 - une **photocopie recto verso de la carte nationale d'identité** en cours de validité ou une photocopie du passeport en cours de validité,
 - une **photocopie de l'attestation de participation à la journée d'appel de préparation à la défense** ou une attestation provisoire d'appel de préparation à la défense,
 - la photocopie du **diplôme du baccalauréat**,
 - la photocopie du relevé de **notes du baccalauréat**,
 - la photocopie des relevés de **notes de 1^{ère} et 2^{ème} années de LICENCE-DEUG-DEUST** ou à défaut, les **résultats de formation, concours ou examen** admis en équivalence,
 - la photocopie de **l'attestation de réussite aux 4 premiers semestres du cycle LICENCE voire au DEUG ou au DEUST** ou la photocopie de **l'attestation de validation de 120 crédits européens**,
 - pour les candidats boursiers, la photocopie de l'avis d'**attribution définitive de bourse nationale française** pour **l'année 2011-2012** (pour justifier de l'exonération des droits d'inscription),
 - pour les candidats non boursiers, le **chèque** bancaire ou postal de **110 €** du montant des frais **d'inscription** (*libellé à l'ordre de l'Agent comptable de l'Enita de Bordeaux*).

③ **Si vous êtes inscrit(e) en 3^{ème} année du cycle LICENCE sans avoir suivi ni les enseignements de 1^{ère} année ni ceux de 2^{ème} année de LICENCE (L1 & L2) vous devez adresser au SCAV de Bordeaux au plus tard le :**

- **29 février 2012**, date de clôture des inscriptions (cachet de la Poste faisant foi) :
 - le **dossier de candidature** (feuilles ① + ② + ③ dûment renseignés),
 - la **fiche de renseignements** (feuille ④ complétée),
 - une **photocopie recto verso de la carte nationale d'identité** en cours de validité ou une photocopie du passeport en cours de validité,
 - une **photocopie de l'attestation de participation à la journée d'appel de préparation à la défense** ou une attestation provisoire d'appel de préparation à la défense,
 - la photocopie du **diplôme du baccalauréat**,
 - la photocopie du relevé de **notes du baccalauréat**,
 - la photocopie des bulletins de **notes des 1^{ère} et 2^{ème} années de la formation admise en équivalence** et le cas échéant des résultats de concours,
 - la photocopie **d'inscription en 3^{ème} année du cycle Licence (L3)**, précisant l'**Université**, la **filière**, l'**option** ou la **spécialité** (certificat de scolarité),
 - pour les candidats boursiers, la photocopie de l'avis d'**attribution définitive de bourse nationale française** pour **l'année 2011-2012** (pour justifier de l'exonération des droits d'inscription),
 - pour les candidats non boursiers, le **chèque** bancaire ou postal de **110 €** du montant des frais **d'inscription** (*libellé à l'ordre de l'Agent comptable de l'Enita de Bordeaux*).

- **13 juillet 2012** (cachet de la Poste faisant foi) :
 - la photocopie des **relevés de notes des Semestres 5 et 6** remis par le Service de la Scolarité (notes, ECTS),
 - la photocopie de **l'attestation de réussite au diplôme de LICENCE**.

④ **Si vous êtes inscrit(e) en 3^{ème} année du cycle LICENCE après avoir suivi les enseignements de 2^{ème} année de LICENCE, voire de 1^{ère} et 2^{ème} années, MAIS sans avoir validé vos quatre premiers semestres du cycle**

vous devez adresser au SCAV de Bordeaux au plus tard le :

- **29 février 2012**, date de clôture des inscriptions (cachet de la Poste faisant foi) :
 - le **dossier de candidature** (feuilles ① + ② + ③ dûment renseignés),
 - la **fiche de renseignements** (feuille ④ complétée),
 - une **photocopie recto verso de la carte nationale d'identité** en cours de validité ou une photocopie du passeport en cours de validité,
 - une **photocopie de l'attestation de participation à la journée d'appel de préparation à la défense** ou une attestation provisoire d'appel de préparation à la défense,
 - la photocopie du **diplôme du baccalauréat**,
 - la photocopie du relevé de **notes du baccalauréat**,
 - la photocopie des relevés de **notes de 1^{ère} et 2^{ème} années de LICENCE-DEUG-DEUST** ou à défaut, les **résultats de formation, concours ou examen** admis en équivalence de L1,
 - la photocopie **d'inscription en 3^{ème} année du cycle Licence (L3)**, précisant l'**Université**, la **filière**, l'**option** ou la **spécialité** (certificat de scolarité),
 - pour les candidats boursiers, la photocopie de l'avis d'**attribution définitive de bourse nationale française** pour **l'année 2011-2012** (pour justifier de l'exonération des droits d'inscription),
 - pour les candidats non boursiers, le **chèque** bancaire ou postal de **110 €** du montant des frais **d'inscription** (*libellé à l'ordre de l'Agent comptable de l'Enita de Bordeaux*).

- **13 juillet 2012** (cachet de la Poste faisant foi) :
 - la photocopie des **relevés de notes des Semestres 5 et 6** remis par le Service de la Scolarité (notes, ECTS).

⑤ **Si vous êtes inscrit(e) en LICENCE PROFESSIONNELLE sans avoir suivi les enseignements des 1^{ère} et 2^{ème} années de LICENCE (L1 & L2).**

vous devez adresser au SCAV de Bordeaux au plus tard le :

- **29 février 2012**, date de clôture des inscriptions (cachet de la Poste faisant foi) :
 - le **dossier de candidature** (feuillet ① + ② + ③ dûment renseignés),
 - la **fiche de renseignements** (feuillet ④ complété),
 - une **photocopie recto verso de la carte nationale d'identité** en cours de validité ou une photocopie du passeport en cours de validité,
 - une **photocopie de l'attestation de participation à la journée d'appel de préparation à la défense** ou une attestation provisoire d'appel de préparation à la défense,
 - la photocopie du **diplôme du baccalauréat**,
 - la photocopie du relevé de **notes du baccalauréat**,
 - la photocopie des bulletins de **notes de 1^{ère} et 2^{ème} années de formation admises en équivalence** et le cas échéant des résultats de concours,
 - la photocopie **d'inscription en année de Licence Professionnelle (LP)**, précisant l'**Université**, la **filière**, l'**option** ou la **spécialité** (certificat de scolarité),
 - pour les candidats boursiers, la photocopie de l'avis d'**attribution définitive de bourse nationale française** pour **l'année 2011-2012** (pour justifier de l'exonération des droits d'inscription),
 - pour les candidats non boursiers, le **chèque** bancaire ou postal de **110 €** du montant des frais d'**inscription** (*libellé à l'ordre de l'Agent comptable de l'Enita de Bordeaux*).

- **13 juillet 2012** (cachet de la Poste faisant foi) :
 - la photocopie du **relevé de notes de LICENCE PROFESSIONNELLE** remis par le Service de la Scolarité.

- **15 septembre 2012** (cachet de la Poste faisant foi) :
 - la photocopie de l'**attestation de réussite au diplôme de LICENCE PROFESSIONNELLE**.

✱ L'OBLIGATION de RECENSEMENT et/ou de PARTICIPATION à l'APPEL de PREPARATION à la DEFENSE (APD)

Justificatif à produire en fonction de l'âge du candidat au 29.02.2012, date de clôture des inscriptions.

	<i>Date de naissance</i>	<i>Justificatif</i>
GARÇONS et FILLES de nationalité française, ou de double nationalité né(e)s	Avant le 28.02.1987	Aucun
GARÇONS et FILLES de nationalité française, ou de double nationalité né(e)s	du 28.02.1987 au 28.02.1994 inclus	Certificat APD <u>ou</u> Attestation provisoire <i>(avec date de validité)</i> <u>ou</u> Attestation d'Exemption
	du 01.03.1994 au 29.02.1996 inclus	Attestation de recensement
	Après le 29.02.1996	Aucun

✱ Les FRAIS d'INSCRIPTION

Tarif non boursier : 110 Euros

Tarif boursier : **gratuité** (La dispense de paiement des frais d'inscription est accordée aux candidats présentant la photocopie de l'avis **d'attribution définitive** de bourse nationale française pour **l'année universitaire 2011-2012**).

Le règlement des frais d'inscription doit être effectué par **chèque bancaire ou postal établi à l'ordre de l'Agent comptable de l'Enita de Bordeaux.**

Cette somme destinée à couvrir les frais de dossiers ne sera en aucun cas restituée.

Tout dossier portant un cachet de la Poste postérieur au 29 février 2012 sera refusé.

IMPORTANT

Vous devez indiquer précisément dans le dossier de candidature les adresses et téléphones auxquels il est possible de vous joindre, notamment pendant les vacances, afin d'être averti rapidement d'une affectation ou modification d'affectation.

Il vous appartient de prendre toutes dispositions utiles pour faire suivre le courrier si nécessaire. En effet, le SCAV de Bordeaux ne saurait être responsable en cas de mauvais acheminement du courrier.

DEROULEMENT des EPREUVES

✱ L' EXAMEN des CANDIDATURES

Le jury examine les titres et résultats, puis établit la **liste des candidats admis à passer les épreuves orales**.

Chaque candidat a connaissance de son résultat d'admissibilité sur le site Internet du SCAV de Bordeaux et en reçoit notification par courrier individuel (mi-mai).

Les candidats admissibles reçoivent une convocation aux épreuves orales, aux jours, lieux et heures fixés.

✱ Les EPREUVES ORALES

* Mesures d'ordre :

- Le candidat est informé lors de l'appel de ses horaires de passage devant les différents examinateurs et invité à s'y conformer strictement.
- Afin de faciliter le contrôle des passages devant les examinateurs, il présente à ceux-ci sa convocation, une pièce d'identité en cours de validité, sa fiche de passage d'oral.
- La fiche de renseignements doit être remise au jury d'ENTRETIEN.
- L'absence du candidat à une épreuve est considérée comme un abandon et entraîne la démission d'office du candidat au regard du concours.

* Dates et lieux de passage :

- du **4 au 8 juin 2012** à l'**Enita de Bordeaux (Bordeaux Sciences Agro)**.
Les épreuves orales s'échelonneront, pour chaque candidat, **sur une demi-journée maximum**.

* Nature et durée des épreuves orales :

- | | | | |
|--------------------|-----------------------|-----------------|------------------------------------------|
| - ENTRETIEN | Préparation : 30 mn | Epreuve : 30 mn | |
| - LANGUE | Préparation : 1 heure | Epreuve : 30 mn | <i>(Allemand ou Anglais ou Espagnol)</i> |

* Modalités et déroulement des épreuves orales :

L'épreuve d'ENTRETIEN

Objectifs :

A partir du document-support, l'épreuve d'ENTRETIEN **vise à évaluer** chez les candidats les **aptitudes à l'analyse et à la synthèse** qui sont inséparables de l'esprit critique. Elle doit permettre aux candidats de **valoriser leurs qualités d'expression orale** et leur permettre **d'exposer leur opinion structurée**, nuancée et **argumentée** sur le ou les thème(s) qu'ils auront mis en évidence et choisi de développer.

Par ailleurs, à travers la discussion qui s'ensuit, l'épreuve d'ENTRETIEN permettra notamment de mesurer la **capacité** du candidat **à entrer en relation et à communiquer**, à s'engager dans la pratique et à prendre du recul par rapport à ses expériences, ou à diversifier ses centres d'intérêt.

Déroulement :

Lors de la **préparation d'une demi-heure**, le candidat tire au sort un sujet parmi une sélection d'extraits d'articles de presse.

Il doit préparer un exposé à partir des idées développées dans le document et élaborer un argumentaire sur le ou les thèmes abordés afin d'être en mesure de produire une restitution orale structurée et organisée d'une durée comprise entre 5 et 10 minutes. La réflexion du candidat suppose une mise en perspective historique et culturelle susceptible éventuellement de faire percevoir l'interaction des faits économiques, sociaux, intellectuels et culturels.

Le texte doit être le point de départ d'un commentaire plus large sur des questions de société, prétexte pour le candidat à montrer sa curiosité pour les problèmes scientifiques, éthiques, politiques et économiques du monde contemporain, son ouverture d'esprit ainsi que sa culture générale.

Après cet exposé de 5 à 10 minutes, s'instaure un échange avec le jury, celui-ci cherchant à apprécier le potentiel, les motivations, voire le ou les éventuel(s) projet(s) professionnel(s) du candidat, et à appréhender :

- son aptitude à la communication (*expression, écoute, dialogue, compréhension*),
- son aptitude au raisonnement (*méthode, logique, analyse et synthèse*),
- ses facultés d'adaptation (*réaction, réponse, anticipation, curiosité*),
- son aptitude au travail en équipe et à l'animation.

L'épreuve de LANGUE (*Allemand ou Anglais ou Espagnol*)

Objectifs : L'épreuve de LANGUE vise à évaluer chez les candidats la **capacité** à :

- **comprendre** un message oral en langue étrangère,
- **rendre compte** sous forme synthétique et organisée, **dans la langue étrangère présentée**, du document entendu.
- **s'exprimer** oralement de manière nuancée et pertinente pour porter un regard critique sur le document, le situer par rapport à un contexte plus large, dans une situation de communication avec l'examineur.

Déroulement :

Lors de la **préparation d'une heure**, le candidat dispose d'un document audio enregistré d'une durée de 3 à 5 minutes (fichier MP3). Il doit rédiger un compte-rendu écrit et structuré d'environ 250 mots (*introduction, développement, conclusion*) **dans la langue étrangère présentée**.

Une **évaluation du compte-rendu écrit** (*durée d'une dizaine de minutes maximum*) sera réalisée en présence du candidat.

Le candidat devra également être en mesure de présenter un bref exposé des thèmes abordés dans le document audio, le support choisi permettant d'aborder les aspects du monde contemporain et ou de l'environnement scientifique, technique, économique, culturel, social ou humain du ou des pays dont la langue est étudiée. Un commentaire critique allié à des connaissances personnelles sur le sujet sera apprécié, le candidat devant être en mesure de parler seul du document pendant quelques minutes avant la phase de discussion avec le jury proprement dite. Lors de la discussion, le candidat pourra être amené à répondre à d'éventuelles questions concernant ses projets professionnels, sa motivation ou les écoles choisies.

RESULTATS et AFFECTATIONS

✱ Les RESULTATS

Le jury établit la liste définitive d'admission, et éventuellement une liste complémentaire, en tenant compte des résultats des épreuves et des acquis universitaires de 1^{er} cycle.

Le jury doit donc disposer des résultats **et** des relevés de **notes** de la 2^{ème} année du cycle Licence, du DEUG, DEUST, ou équivalence.

En l'absence de pièce justificative ou si l'expédition est hors délai, le candidat sera considéré comme démissionnaire et perdra tout droit au concours. Il est conseillé d'avoir recours à l'envoi en courrier recommandé car seules les réclamations assorties d'un justificatif postal attestant de la date d'expédition pourront être prises en considération.

La liste d'ADMIS en Liste Principale et la liste d'INSCRITS sur Liste Complémentaire seront en principe consultables mi juillet sur le site Internet du SCAV de Bordeaux.

Ces listes seront également publiées au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la pêche accessible sur le site Internet de ce ministère à l'adresse électronique suivante : <http://www.agriculture.gouv.fr> rubrique « Publications » puis rubrique « Bulletin officiel ».

Les **candidats seront informés** individuellement de leurs **résultats**, classement final et proposition d'affectation éventuelle par courrier à la **mi juillet**.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

✱ L'AFFECTATION dans les ECOLES

L'affectation proposée au candidat admis à l'issue de la publication des résultats est fonction :

- de son classement,
- de son choix d'écoles (vœux exprimés).

En renseignant le dossier de candidature, chaque candidat doit classer les écoles choisies par ordre de préférence d'affectation. **En aucun cas, il ne pourra être affecté dans une école non mentionnée dans son choix.**

A l'occasion des épreuves orales, les candidats ont la possibilité de modifier l'ordre de préférence d'affectation indiqué à l'inscription. **A cet effet, un imprimé leur sera adressé avec la convocation à l'oral ; ce document dûment complété devra être impérativement remis au SCAV de Bordeaux lors de l'appel. Il a valeur définitive, les choix indiqués ne pouvant en aucun cas être modifiés par la suite.**

Les **affectations** proposées, à l'issue de la publication des résultats, sont donc :

- **définitives** pour les candidats affectés dans l'école de leur premier choix ou choix unique, ou pour ceux qui ne souhaitant pas évoluer vers un meilleur choix d'écoles acceptent de rester dans l'école proposée,
- **provisoires et évolutives** au fur et à mesure des démissions, pour les candidats qui n'obtiennent pas leur premier choix d'école et qui acceptent l'affectation dans l'école proposée mais souhaitent continuer à progresser vers une autre école si une place devait ultérieurement s'y libérer.

Les candidats seront prévenus de chaque affectation ou modification. Ils devront chaque fois, pour conserver le bénéfice de leur admission, **immédiatement** signaler leur acceptation d'affectation ou démission par **téléphone ou E-mail puis confirmer sous HUIT jours** par **fax ou courrier en retournant le coupon-réponse joint** au SCAV de Bordeaux - CS. 40201 – 33175 GRADIGNAN cedex - Tél: 05.57.35.07.21 - **et en aucun cas à l'école d'affectation.**

Les affectations dans les écoles se poursuivent jusqu'à la rentrée, voire quelques jours au-delà.

ACCES A LA FONCTION PUBLIQUE

Un ou plusieurs postes d'élèves Ingénieurs de l'Agriculture et de l'Environnement fonctionnaires sont susceptibles d'être proposés, aux candidats de nationalité française, inscrits au concours « B » des ENITA (*à titre indicatif, 2 postes ont été offerts au concours 2011*).

Les ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne, ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, autres que la France, ont également accès au corps des Ingénieurs de l'Agriculture et de l'Environnement. Toutefois, ils n'ont pas accès aux emplois dont les attributions, soit ne sont pas séparables de l'exercice de la souveraineté, soit comportent une participation directe ou indirecte à l'exercice de prérogatives de puissance publique.

RECLAMATIONS

Le jury du concours étant souverain, les notes attribuées sont définitives et non susceptibles de révision.

Les réclamations concernant les résultats ne seront plus recevables après le 18 août 2012.

Toute correspondance est à adresser au SCAV de Bordeaux et doit préciser, outre le nom et prénom du candidat, le numéro d'inscription complet.

Seules les démarches entreprises par les candidats eux-mêmes seront prises en considération.

Tout candidat qui, de quelque manière que ce soit, s'est rendu coupable ou complice de fraude ou tentative de fraude, trouble l'ordre et le silence ou communique directement ou indirectement avec les autres candidats ou l'extérieur lors des épreuves, est immédiatement exclu du concours sans préjudice des autres sanctions administratives ou pénales qu'il pourrait le cas échéant encourir.

IMPORTANT : Il est indispensable pour le SCAV de Bordeaux de toujours pouvoir disposer de coordonnées complètes où vous joindre, notamment de juillet à septembre, afin de pouvoir vous avertir rapidement d'une affectation ou modification d'affectation. C'est pourquoi, il vous appartient de veiller à informer le SCAV de toutes modifications par courrier, E-mail ou fax.

SERVICE des CONCOURS AGRONOMIQUES et VETERINAIRES de BORDEAUX
CS 40201 - 33175 GRADIGNAN cedex

Téléphone : 05 57 35 07 21 - Télécopie : 05 57 35 07 24 - <http://www.concours-agro-veto-bordeaux.fr>

Email : contact@concours-agro-veto-bordeaux.fr

(W.NOTIB12)